

■ Sans surprise, la loi sur la moralisation de la vie politique a été adoptée la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Ce fut une large majorité, soit 412 voix pour (issues de La République En Marche, du MoDem et de la Nouvelle Gauche), 74 contre (les Républicains principalement) et 62 abstentions (France Iroumiste et les communistes).

Une suppression au détriment des communes et de la ruralité

Une mesure qui n'a pas manqué de les faire réagir, à commencer par le sénateur Jean-Pierre Suzor (PS) qui, lors de son intervention en séance publique au Sénat, a fortement regretté cette suppression. « Celle-ci était devenue to-

The image shows a close-up of a person's hand holding a blue pen, writing on a form. The form is titled '1.1. Identificarea persoanei' and contains several fields for personal information, including 'Numele', 'Prenumele', 'Data naşterii', 'Locul naşterii', 'Adresa', 'Telefon', 'Email', and 'Sex'. The person is wearing a silver ring on their ring finger and a silver bracelet on their wrist. The form is part of a larger document, with other sections visible in the background.

Les dossiers de demandes de subvention, via la réserve parlementaire, étaient relativement difficiles à remplir, surtout pour les associations.

talement équitable et transparente, déclare-t-il, et elle permettrait d'attribuer chaque année 146 M€ aux communes rurales. » Et le sénateur de craindre que « cette somme soit reversée dans le budget général de l'État, au détriment des petites communes. »

Le point de vue **Jean-Noël Cordaux** (LR), autre sénateur du Loiret, est sensiblement le même. « Bon nombre de projets communaux n'auraient pas vu le jour sans la réserve parlementaire », affirme-t-il. Et d'ajouter que « notre groupe avait fait deux pro-

Pas de clientélisme pour certains...
Quant à l'objectif affiché

de celle qui a évité « les dérives clientélistes », M. Cardoux estime que c'est un faux procès « à partir du moment où l'on explique le pourquoi et l'objet de la subvention. Personnellement, je donne essentiellement aux communes comme je l'ai fait

cette année pour celles qui avaient été victimes des inondations. J'ai pris les dossiers dans l'ordre de réception et je sais pertinemment que j'ai donné à des communes dont les

« grands électeurs » ne voteront pas pour moi. »

En tant que député LR **Claude de Gansy** a voté contre la loi, considérant lui aussi que cela allait pénaliser la ruralité. « Les communes ont déjà des dotations en baisse, ce n'était pas le moment d'en rajouter », dit celui qui vient d'apporter 20.000 € pour la nouvelle école maternelle d'Ouzouer-sur-Loire.

mais qui aide aussi beaucoup d'associations. Et quand on évoque le clientélisme, il trouve ce terme « provocateur, voire insultant » au regard de la « transparence du système, même si de nouvelles règles auraient pu être mises en place. » Surtout, il estime que cette suppression « va couper les relations des parlementaires avec leur territoire, ce qui

... un clientélisme outrancier pour d'autres

En revanche, le nouveau député MoDem du Loiret, solidaire de la République En Marche, **Richard Rums**, a bien voté pour le retrait de cette réserve parlementaire. Mais il n'en perd pas pour autant ses convic-

un autre âge
t de l'UDMR

ces ruraux du Loiret, Gilles Le-non-Sallies en encarté mais la gauche, est un élu prompt à l'humour, il n'a jamais sollicité des élus ou sénateurs du Loiret. Cette méthode électorale n'est pas celle des enveloppes distribuées aux ruraux via la DGF, réservée pour un logement (jeu des nombres de 450) est de 64 € par celles de plus de 3.500 habitants plus, c'est que cette réserve est de 1 € par habitant, ce qui est à gauche la porte au contrôle quant à leur destination, selon lui.

tions et regrette que « cet argent ne soit pas redistribué vers les territoires et le monde associatif. » Il relève également que « le député est un législateur, il ne peut être aussi ordonnateur. Ce n'est pas son rôle de se substituer aux collectivités locales. »

Et Richard Ramos enfonce le clou en affirmant qu'il existait bien, selon lui, « un clientélisme

Quoi qu'il en soit, cette réserve parlementaire fait désormais partie du passé. Reste à savoir si la ruralité obtiendra un jour une contrepartie.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON